



Entreprise familiale

Implantée depuis 1976 près de Poitiers, Sfel® est une PME française spécialisée dans l'éclairage professionnel détenue par Guy et Bruno Charnay. Depuis 2003, cette famille dirigeante s'est tournée vers l'intégration des nouvelles technologies pour faire de la Sfel® une usine 4.0.

« Chercheur en lumière »

Avec comme cœur de métier la conception et la fabrication de luminaires, Sfel® réalise des solutions d'éclairage sur un même site regroupant le bureau d'études et l'unité de fabrication.

Fabrication française

Sur un site comprenant une usine de 4 000 m², la Sfel® possède un parc machine récent et de nombreux équipements dédiés aux tests. Afin de garantir la qualité de ses produits, tous les luminaires Sfel® sont conçus, fabriqués et testés au sein de l'usine de production.

Eclairage personnalisé

La Sfel[®] met son savoir-faire au service de ses clients afin d'apporter des solutions d'éclairage adaptées aux demandes pour des luminaires sur-mesure et spécifiques.

Déroulement du projet : les étapes et objectifs



Station de métro RATP - © RATP - Denis SUTTON



Standardisation de l'éclairage

Les espaces de transport RATP sont équipés de sources d'éclairage très variées.

La modernisation des stations de métro et de RER, et notamment la rénovation des quais, mène a une réflexion autour d'un nouveau standard d'éclairage. Il s'agit de développer des sources et des luminaires adaptés au nouvel aménagement des espaces de transport RATP.

Une réflexion autour d'un nouveau standard d'éclairage avec des sources et des luminaires adaptés au nouvel aménagement des espaces de transport RATP est menée.



Développement interne autour des solutions d'éclairage

La décision de création d'une nouvelle gamme de modules d'éclairage standard, communs à différents projets et luminaires installés dans le réseau RATP, se traduit par la définition d'un luminaire linéaire LED et d'une platine LED interchangeable. Le LN est un luminaire linéaire multifonctions, avec une vingtaine de modes de fixation et possédant de nombreuses possibilités d'installation aussi bien en intérieur qu'en extérieur.



Entreprise Sfel - © Vivien Bluteau







avant 2017

• Idée de standardisation de l'éclairage • Conception produit RATP

2017

Appel d'offre

2018

Attribution du marché



Recherche d'une solution technique

Les dossiers techniques du luminaire LN proposés par la SFEL, répondent en tout point aux besoins exprimés par la RATP.



Phase de prototypage

Réflexion autour des techniques de fabrication et mise au point de conception industrielle: réalisation de plans détaillés, programmation des pièces et impressions 3D. S'en suit la production de prototypes et leur validation.



Phase des premiers de série

Le travail de conception des fournitures prend fin. Un teste de lancement des produits débute dans l'usine SFEL afin de vérifier la procédure d'assemblage en fabriquant les premiers de série.



Phase de DOE et certification

Une nouvelle série de produits est réalisée: douze luminaires avec un rendu final sont fabriqués en vue de réaliser des tests (IP, IK, thermie, photométrie, tests électriques, usure...) dans un laboratoire indépendant afin d'obtenir une certification des appareils.

Communication autour du LN et commercialisation de l'appareil



Brochure LN créée pour la sortie du produit - © SFEL

La réalisation des documentations commerciales SFEL avec notamment les fiches techniques, les supports de communication et les documents de vente marque le début de la communication autour du luminaire LN ainsi que la réception des premières commandes clients.



 Phase de prototypage Phase de premier de série

• Phase de DOE et certification

Phase de fabrication

Sommaire

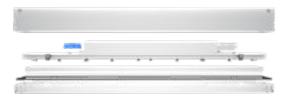
Le produit LN	8
La vue éclatée du LN	10
Utilisations et types de montage	12
La version mise en ligne étanche	16
Lieux et systèmes d'installation	18
Le LN, un luminaire durable	22
Configuration & maintenance	24
Conditions générales de vente	26

Pour consulter nos autres produits Sfel®, rendez-vous sur notre site

www.sfel.fr

La vue éclatée du LN

Voir pages 10 & 11



Utilisations et types de montage

Voir pages 12 à 15



La version mise en ligne étanche

Voir pages 16 & 17

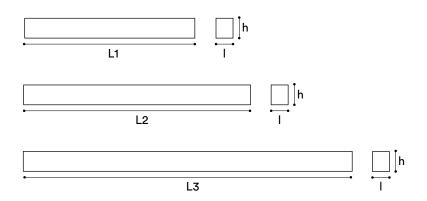


LN LED





Dimensions disponibles



L1 = 600 mm; L2 = 880 mm; L3 = 1157 mm; I = 64 mm; h = 70 mm.

Caractéristiques

Luminaire linéaire de section 64×70 mm, nombreuses optiques possibles, LED garantie 70 000 h, IP65, montage en plafonnier, par suspente ou encastré, corps et embouts peints en gris RAL 9 006, gradation DALI possible.



Matériaux et finitions

Corps et embouts (A) en profilé et fonderie d'aluminium de 64×70 mm. Vasque en polycarbonate opale, fixée par deux vis antivandales CHC. Eclairage direct. Corps et embouts peints en gris aluminium RAL 9006. Appareil traité anti-graffiti.

Platine en aluminium interchangeable, intégrant des barrettes LED haute efficacité garantie L80F10 70 000 h.

Température de couleur 4000 K avec un IRC>80.

Les LED utilisées dans nos produits sont classées en groupe 0 : sans risque (ne présente aucun risque photobiologique). Branchement par sortie de câble avec emplacement modulable : par l'embout, sur le dessus ou sur le côté.

Divers types de montage.

Disponibles en trois longueurs: 600 mm, 880 mm et 1157 mm.

Options

Optique: polycarbonate opale (B), polycarbonate clair, lentilles optiques 40°/60°/90°, asymétriques, (voir pages 20 & 21 pour plus de détails).

LED: 3000 K, 2700 K, 5000 K, 6000 K, blanc dynamique (tunable white).
Gradation: DALI, BP avec mémoire, fonction corridor.

Type de montage: en suspension par suspentes rigides fixes ou orientables, éclairage indirect par suspension horizontale via accessoire d'adaptation.

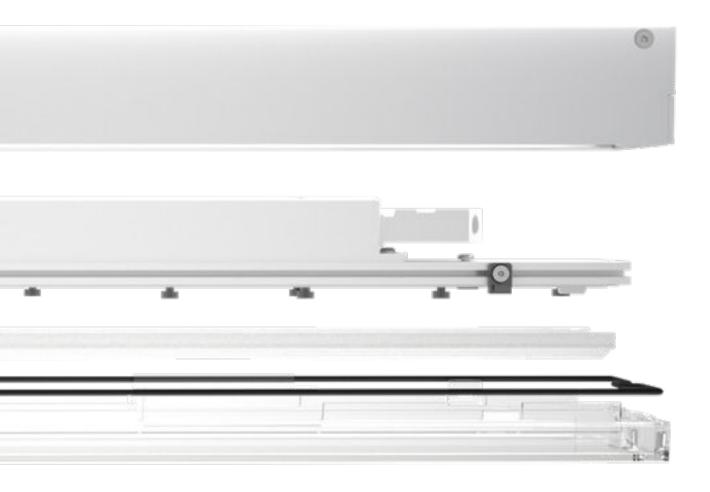
En plafonnier version fixe ou orientable. En encastré étanche avec ou sans collerette. Version mise en ligne étanche possible avec toutes les configurations.





1. Corps en aluminium peint en RAL 9006 de base (autres teintes disponibles) (A). 2. Embouts en aluminium vissés et peints. 3. Connecteur. 4. Platine standard RATP avec LED haute efficacité. 5. Lentille optique ou diffuseur. 6. Joint d'étanchéité. 7. Optique polycarbonate, rebord de 1 cm, vasque claire.





Le diffuseur opale

Standardisé sur le luminaire LN

Voir page 26 pour consulter toutes les optiques disponibles.



Utilisations et types de montages



Différents modes de fixation sont disponibles:



Disponibles pour les longueurs 600 mm, 880 mm et 1157 mm.

Encastré

☐ Montage par le dessous avec collerette

Un kit d'encastrement avec une collerette apparente permet de fixer le luminaire dans le plafond.



Le kit d'encastrement se compose de 4 tôles pliées et fixées avec des vis sur le luminaire. Les perçages sur la collerette permettent de fixer le luminaire au plafond. La collerette apparente recouvre la découpe du plafond.

Montage par le dessous en gorge

Ce type de montage est utilisé pour pouvoir installer un luminaire sur une ouverture ou un dégagement situé dans le plafond comme une niche ou une alcôve, entre 2 poutres apparentes ou dans un mur par exemple.



Deux pattes de fixation sont situées sur les deux extrémités du luminaire.



Montage par le dessus

Le luminaire est posé sur les rails du faux plafond qui recouvrent la collerette.
Un kit intérieur permet de régler la hauteur du luminaire afin qu'il soit plus ou moins encastré dans le plafond.

Le luminaire peut donc être:

- totalement encastré pour laisser apparaître la vasque avec la surface éclairante
- en partie encastrée pour laisser apparaître la vasque avec une partie du corps en aluminium

Cette configuration nécessite un accès au plénum: par exemple une trappe à proximité et un support doté d'un système amovible de type bac acier sur charnière.

Fixation par l'arrière

Pièces de montage fixe

L'installation se fait au moyen d'une patte de fixation clipsable sur le luminaire. Une sécurité est assurée par une vis de verrouillage située de chaque côté du luminaire.



Fixation invisible inclue dans le volume de l'appareil.

Pièces de montage orientable



La patte de fixation est composée d'une pièce angulaire: cette pièce de montage dispose de perçages sur 360° avec des pas tous les 15°.



Suspentes

Pour le montage en suspente, un éclairage direct ou indirect est possible.

En partie basse: le luminaire possède une fixation orientable tous les 15°.

En partie haute: les suspentes sont fixes sur la version standard. En option, il est possible de choisir des suspentes orientables en partie haute.

Suspentes fixes (A)



Suspentes orientables en partie haute (B)

La partie haute orientable est réglable ce qui permet de faire varier l'angle d'inclinaison du luminaire. Les suspentes orientables en partie haute sont idéales pour des pièces possédant un plafond voûté par exemple.



Suspentes pour éclairage direct

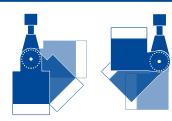
Le luminaire est composé d'une vasque avec un flux dirigé vers le bas. Plusieurs longueurs sont possibles: 1 m, 2 m ou 3 m. Les différentes orientations possibles sont idéales pour la mise en valeur d'un mur.



Suspentes pour éclairage indirect

La configuration permet d'orienter la vasque en indirect tout en minimisant l'impact visuel du système d'orientation. Plusieurs longueurs de suspentes sont possibles: 1 m, 2 m ou 3 m.

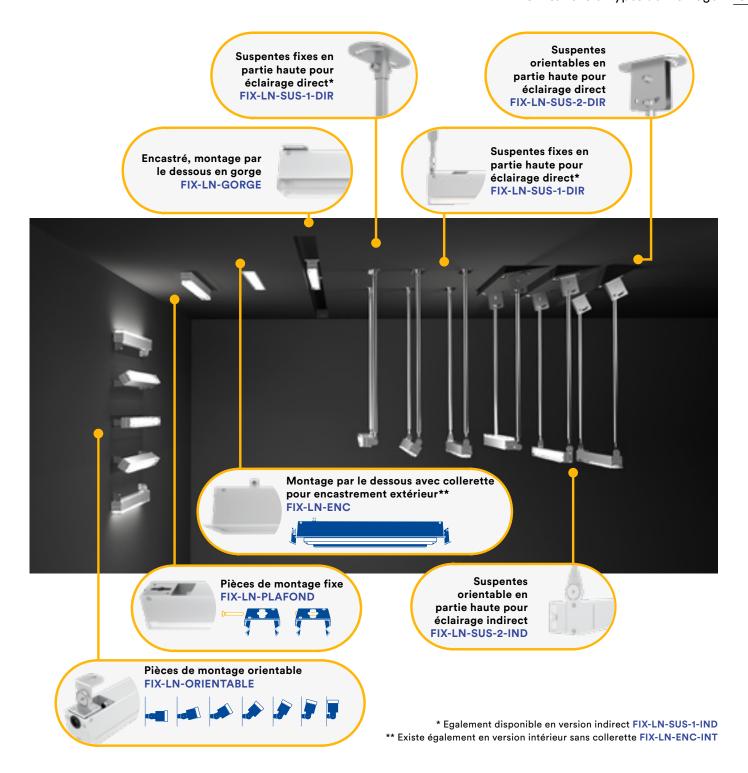






Eclairage direct ou indirect

L'orientation réglable permet d'incliner le flux du luminaire.



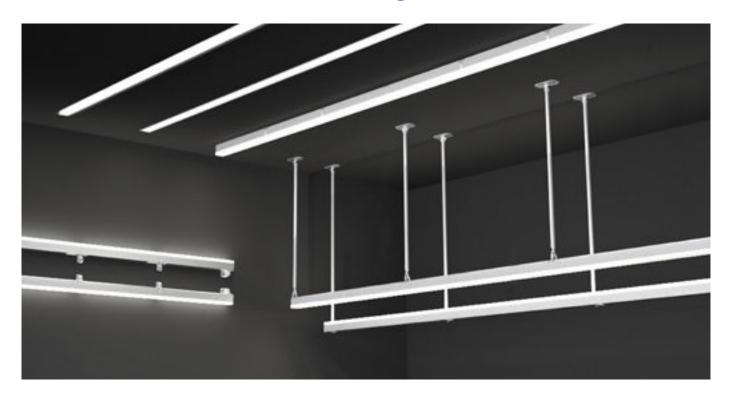
La version mise en ligne étanche



Quel que soit le type de montage choisi, il est possible de mettre en ligne le luminaire LN. Sa conception permet de garantir une étanchéité IP65 et de laisser passer la lumière en extrémité d'appareil pour garantir un éclairage continue entre deux appareils. La mise en ligne peut ainsi être installée à l'extérieur.

Voir pages 18 & 19.

La version mise en ligne étanche



Différents modes de fixation sont disponibles pour la mise en ligne:



La mise en ligne est disponible pour tous les modes de fixation, tout en maintenant l'étanchéité du luminaire.

Encastré

☐ Montage par le dessous avec collerette



Montage par le dessous en gorge



Montage par le dessus



Fixation par l'arrière

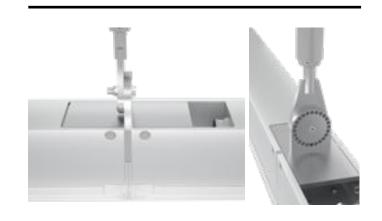
Pièces de montage fixe



Pièces de montage orientable



Suspentes



Lieux et systèmes d'installation

Des lieux de passage:

Le LN est spécialement conçu pour s'adapter à tout type d'installation. Un aperçu du LN en quelques images.



Montage par le dessous avec collerette.

Encastré verticalement, couloir, lieu de passage des voyageurs.



Montage par le dessous en gorge, système installé dans le faux-plafond.

Couloir, lieu de passage des voyageurs.



Montage par le dessous avec collerette. Encastré extérieur, escalier.



Montage via suspentes fixes, pour un éclairage direct. Installation entre lamelles de bois acoustiques.



Montage fixe type plafonnier. Abri à vélo en extérieur.



Montage fixe type plafonnier, sur chemin de câble suspendu. Escalier secondaire, de maintenance.

Le LN, un luminaire durable

Fabrication française

Avec plus de 40 années d'expérience, SFEL est une société bien implantée dans le monde de l'éclairage.

Fabricant reconnu, tous les produits SFEL sont conçus et réalisés en France dans la Vienne (86). Une attention toute particulière est donnée aux composants qui proviennent de France ou de pays limitrophes.

Pérennité fonctionnelle

Une maintenance bien réalisée est la clef pour assurer la pérennité fonctionnelle des produits. Tous les aspects de la maintenance ont été réfléchis dans ce produit que ce soit dans la réutilisation de pièces phares RATP (platine standardisée, harmonisation des vis) ou dans l'anticipation des besoins en maintenance (outillage spécifique non nécessaire pour le démontage de la vasque).

"Ce projet est exceptionnel tant par ses nombreuses configurations qu'une maintenance rapide et surtout, une durée de vie de 30 ans. La durabilité et l'adaptabilité de ce luminaire correspondent aux valeurs fondamentales de SFEL qui, dans le cadre de ce partenariat avec la RATP, est heureuse de dévoiler ce produit d'exception 100 % français.

> Bruno CHARNAY. **PDG SFEL**



Le luminaire LN est fruit plusieurs de années de développement ponctuées par des échanges quotidiens avec l'équipe technique RATP afin de comprendre et répondre au mieux au besoin.

François PILLIER, responsable bureau d'études SFEL

孩 Continuité produit de 30 ans

Il se peut qu'au cours de la durée de vie du luminaire, le changement de certaines pièces détachées soit nécessaire (défaut électronique ou vieillissement du plastique).

C'est pourquoi nous assurons la continuité du produit et la disponibilité de ses pièces détachées sur les 30 prochaines années.

La garantie d'avoir des pièces de rechange pendant 30 ans ainsi que la maintenance particulièrement facile du luminaire vous permet donc d'assurer la qualité dans la durée de vos bâtiments les plus exigeants.

Nous avons trouvé en SFEL un partenaire dans le cadre du développement du produit LN, nous sommes satisfaits de l'autonomie et de la rigueur durant ce projet qui nous permet d'atteindre les enjeux multiples de la conception de ce produit abouti."

Maëlle MOLINA et Kevin DESROUSSEAUX, prescripteurs en éclairage RATP



Garantie constructeur

Le luminaire LN bénéficie d'une garantie de 5 ans. Cette garantie couvre les composants du luminaire ainsi que la source.

Les modules LED de la marque Tridonic sont garantis 70 000 h.

Configuration & maintenance

Vasque OPALE	866 lm 123 lm/W LN60U1	600 mm 7 W	1299 lm 118 lm/W LN90U1	880 mm 11 W	1733 lm 123 lm/W LN120U1	1157 mm 14 W
	1282 lm 116 lm/W LN60U2	600 mm 11 W	1923 lm 120 lm/W LN90U2		2564 lm 116 lm/W LN120U2	1157 mm 22 W
	1652 lm 110 lm/W LN60U3	600 mm 15 W	2479 lm 112 lm/W LN90U3	880 mm 22 W	3304 lm 113 lm/W LN120U3	1157 mm 29 W

Options standards	Par défaut				
Alimentation	Electronique	DALI	BP avec mémoire		
	B1	B4	B6		
Température de couleur	3 000 K H30	4 000 K H40	2700 K H27	5 000 K H50	6 000 K H60
Optique	Opale	Claire Co	Claire avec lentille 40°	Claire avec lentille 60°	Claire avec lentille 90°
		Claire avec lentille asymétrique			
Précâblage câble dénudé		50 cm P50	100 cm P100	150 cm P150	200 cm P200
câble avec connecteurs étanches		50 cm SP50	100 cm SP100	150 cm SP150	200 cm SP200
Couleur corps	Noir RAL 9 005 K015	Gris aluminium RAL 9 006 K041	Blanc RAL 9 003 K036	Gris aluminium RAL 9006 anti graffiti K64	
Classe électrique	Classe I	Classe II			

Version avec vasque claire

Vasque CLAIRE	1100 lm 157 lm/W LN60U1	600 mm 7 W	1650 lm 150 lm/W LN90U1	880 mm 11 W	2200 lm 157 lm/W LN120U1	1157 mm 14 W
	1627 lm 147 lm/W LN60U2	600 mm 11 W	2441 lm 152 lm/W LN90U2	880 mm 16 W		1157 mm 22 W
	2097 lm 139 lm/W LN60U3	600 mm 15 W	3 146 lm 143 lm/W LN90U3	880 mm 22 W	4194 lm 144 lm/W LN120U3	1157 mm 29 W

Calcul basé sur température de couleur 3000K et optique précisée à Ta = 25°C. Les valeurs de puissance évoluent régulièrement suivant les performances des LED.

Disponible avec toute configuration.

Les flux et efficacités affichés sont valables avec les optiques par défaut.

Pièces de maintenance

Bloc alimentation*

Diffuseur transparent*

Diffuseur opale*

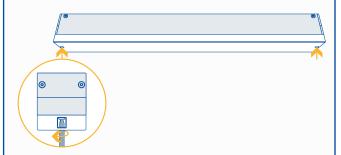
Ensemble platine LED (platine et bloc d'alimentation)*

Platine LED*

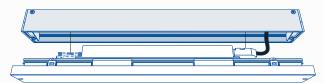
* Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique LN.

Maintenance du bloc platine

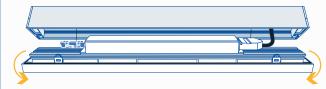
 Désolidariser le bloc platine et la vasque en retirant les vis (tête bombée M4, empreinte TORX inviolable) avec un tournevis TORX inviolable T20.



2. La platine et la vasque ne font qu'un bloc. Ils restent solidaires au corps grâce aux filins de sécurité.



3. La maintenance se fait facilement en orientant le bloc platine.

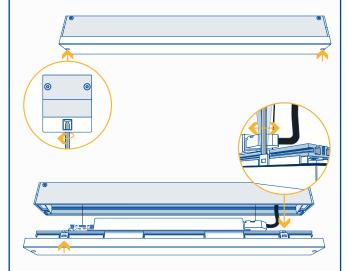


Retirer le bloc driver: vis CHC M4, empreinte six pans avec une clé BTR n°2.5.

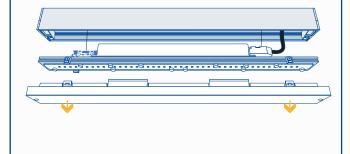
Déconnecter les connecteurs: tournevis plat.

Maintenance LED

 Désolidariser le bloc platine et la vasque en retirant les vis (tête bombée M4, empreinte TORX inviolable) avec un tournevis TORX inviolable T20.



- 2. Décliper la vasque de la platine avec un outil fin et plat (tournevis plat).
- **3.** Retirer la vasque. Le changement de LED se fait facilement.



Conditions générales de vente

Article 1er: dispositions générales

Sauf convention spéciale, nos conditions générales de vente sont implicitement acceptées par nos Clients, quelles que soient leurs conditions générales d'achat. Tout document contenant commande, achat ou conformation, établi par nos Clients et non conforme aux conditions générales de vente, n'engage notre Société qu'après accord écrit de notre part, revêtu de notre signature et celle de l'Acheteur.

Article 2: offres - devis

Notre offre définit les conditions particulières venant compléter ou modifier les présentes conditions générales. Elle reste valable quatre mois à compter de sa date d'envoi et doit être signée de l'acheteur pour former contrat entre les parties.

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci devra recevoir acceptation expresse de notre part. Le document accepté, éventuellement assorti de modifications, constituera dans ce cas les conditions particulières. Les devis et documents de toute nature remis ou envoyés par le vendeur restent toujours la propriété du vendeur et ne peuvent être communiqués ou reproduits sans l'autorisation expresse du vendeur, sous peine de dommages et intérêts. Les devis et documents établis par le vendeur ne donnant pas lieu à commande doivent être restitués au vendeur sans préjudice du droit du vendeur de facturer les frais d'études, de mise au point de prototypes et de déplacements. Dans tous les cas, il appartiendra au client de vérifier le contenu des devis, projets, notes de calcul qui pourraient lui être remis par le vendeur et de certifier qu'ils répondent aux conditions d'emplois envisagées.

Article 3: catalogues - tarifs

Le vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. Le vendeur se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus, catalogues et imprimés publicitaires divers, ces documents n'ayant pas valeur contractuelle. Nos marchandises sont facturées sur la base du tarif en vigueur au jour de la livraison et nos prestations de service sur la base des tarifs en vigueur au jour de leur exécution, sauf convention contraire. Les prix s'entendent hors taxes, départ usine, sauf pour les emballages spéciaux facturés en sus.

Tous les frais, impôts, droits exigibles ou autres prestations à payer en application des lois et règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du client, sauf dispositions contraires.

Article 4 : livraisons - réception

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur. Le client s'engage à réceptionner les produits aux lieu et date indiqués. En cas de carence de sa part, la livraison avec tous ses effets sera réputée avoir eu lieu à cette date.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à effectuer des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur et ne courent qu'à compter du jour où le vendeur est en possession de l'ensemble des renseignements techniques nécessaires à l'exécution du travail.

Lorsque des plans d'exécution sont soumis à agrément préalable du client, la fabrication n'est lancée que sur la base des documents approuvés et visés par le client et dans ce cas, les délais de livraison commencent à courir à compter de la date de réception des dits documents. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ou à annulation des commandes en cours. Le vendeur ne peut être tenu pour responsable si des contraintes d'ordre technique non prévisibles lors de l'acceptation de la commande. viennent modifier les produits ou les prestations de services proposés. Le vendeur ne sera pas responsable dans tous les cas constitutifs de force majeure délivrant de plein droit le vendeur de son obligation de livrer et notamment en cas de guerre, émeute, incendie, grèves, accidents et impossibilité d'être approvisionné.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut

intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le vendeur.

La livraison pourra être effectuée au lieu demandé par le client qui prendra en charge les frais de transport ; dans tous les cas, ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires, de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou Lettre Recommandée avec Accusé Réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises et d'en aviser le vendeur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit commandé, doivent être formulées par écrit dans les quarante-huit heures de l'arrivée des produits. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices et anomalies constatées. Il devra laisser au vendeur toutes facilités pour procéder à la constatation des vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées. Tout retour de produit doit faire l'obiet d'un accord formel entre le vendeur et le client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour seraient alors à la charge du client. Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera la constitution d'un avoir au profit du client en cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constatés par le vendeur comme dit précédemment. Le client pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remplacement au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et

Article 5 : paiement - modalités

Nos ventes sont réputées faites et payables à SAULGE (86). Nos factures sont payables immédiatement dès leur production sans escompte. Les factures adressées à l'Etat, aux collectivités locales et à leurs établissements publics sont payables suivant les modalités prévues par le Code des Marché Publics, y compris dans ses dispositions relatives aux intérêts moratoires qui seront dus de plein droit en cas de défaut de paiement dans le délai requis. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu sans mise en demeure préalable

- 1. à l'exigibilité immédiate de toute somme restant due, quels que soient le mode et le terme de paiement initialement prévus,
- 2. au paiement d'une pénalité de retard calculée par application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points de pourcentage sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement. De plus, en cas de défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente pourra être résiliée de plein droit si bon semble au vendeur sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera assimilé à un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues y compris les honoraires des officiers ministériels. En aucun cas, les paiements ne peuvent faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord préalable et écrit du vendeur.

Tout paiement partiel s'imputera sur la partie non privilégiée de la créance prise sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne. Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues. Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement s'ajoute aux pénalités de retard conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

Article 6: transfert des risques

Le transfert des risques a lieu dès l'expédition des entrepôts du vendeur.

Article 7 : réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens ; le client assume néanmoins les risques de perte, de détérioration et la responsabilité liée aux biens, dès leur livraison. Le client supportera également les frais des services contentieux, ainsi que les frais légaux et judiciaires éventuels. Le client est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 5% des sommes dues, par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution. Cette indemnité se compensera avec les acomptes éventuellement versés. Protection à l'égard des tiers. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous movens de droit aux prétentions que des tiers pourrait être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra en aviser le Vendeur dès qu'il en aura eu connaissance, afin de permettre au vendeur de sauvegarder ses intérêts. S'il n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels il exerce son activité, il devra faire connaître au bailleur la situation juridique des produits vendus et justifier de l'accomplissement de cette formalité auprès du vendeur. Le client ne pourra, sans l'autorisation expresse du vendeur, procéder au déplacement des marchandises vendues en dehors des lieux habituels de stockage.

Toute opération qui aurait pour effet de porter atteinte à la possibilité pour le vendeur de reprendre les marchandises en l'état ou encore de modifier la situation juridique de tout ou partie des marchandises vendues (revente, attribution à des tiers de droit sur ces biens...) ne peut être effectuée sauf accord écrit et préalable du vendeur, qu'après paiement du solde du prix restant dû sur les marchandises concernées.

Article 8 : garantie

Toutes réclamations pour vice apparent, erreur d'exécution, non-conformité ou toute autre anomalie doivent être faites par lettre recommandée une semaine au plus tard après la date de livraison. Tous nos produits sont garantis pour une durée de 5 ans dans les conditions normales d'utilisation (sauf spécification contraire), contre tout vice de fabrication, à l'exclusion des lampes, piles et accus rechargeables, à dater du jour d'expédition. Pour les LED, cette garantie s'applique uniquement à la défaillance et non à la dépréciation du flux. Cette garantie est limitée, de convention expresse, au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, sans aucune indemnité pour retard, port aller et retour, montage ou démontage, accident directement ou indirectement provoqué ou supposé tel ou tout préjudice quelconque. Notre garantie disparaît complètement au cas où le client procéderait luimême, sans nous consulter, à des manipulations ou à des modifications du mécanisme de nos appareils.

Article 9 : reprise et retour de marchandise

Dans le cas du retour de produits neufs standards commandés dans l'année, suite à notre accord et après contrôle par nos services, une minoration minimum de 20% pour frais administratifs sera appliquée sur l'avoir en plus des éventuels frais de remise en état. Les produits spéciaux, hors catalogue, ne sont ni repris ni échangés. Tout retour de marchandise doit être accompagné d'un bon de retour. Pour toute demande, veuillez adresser un mail à l'adresse sav@sfel.fr

Article 10 : clause de compétence

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, seul sera compétent le tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du vendeur.

SFEL

La Trutte - BP50020 86501 Saulgé CEDEX Tél. 05 49 91 06 78 - Fax 05 49 91 37 01 contact@sfel.fr



SFEL – La Trutte BP 50020 86501 Saulgé Cedex

> tél. +33 (0)5 49 91 06 78 contact@sfel.fr

SAS au capital de 500 000 €
SIRET 306 794 462 00029
R.C 76 B 85 – code APE 2740Z
TVA intracommunautaire
FR 62306794462

